

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **65 (1920)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXV^e Année

N^o 1

Janvier 1920

A propos de notre organisation militaire.

En Suisse, comme dans tous les pays d'Europe, la question de l'organisation militaire se pose d'une façon pressante. Partout l'opinion publique réclame un allègement des charges militaires pesant sur les jeunes citoyens en même temps qu'une réduction des dépenses. D'autre part, le renchérissement énorme de toute chose double au moins, par rapport à 1913, le coût de l'entretien sous les armes d'un effectif déterminé.

Si donc nous voulons continuer à appliquer l'organisation militaire actuelle et tenir compte des besoins indispensables des armées modernes, c'est une somme de 80 millions au minimum que nous devons consacrer annuellement au budget militaire.

Je ne crois pas me tromper en admettant que ni le peuple suisse, ni les Chambres, ni le Conseil fédéral ne sont disposés à ce sacrifice. L'armée, semble-t-il, devra se contenter d'un budget de 40 millions au maximum.

En face de cette situation, il n'y a, semble-t-il, que deux solutions : 1^o conserver notre organisation actuelle, mais ne pas l'appliquer ; maintenir sur le papier un nombre considérable de bataillons, mais ne pas faire le strict nécessaire pour que ces troupes soient armées, équipées, instruites et éduquées comme elles devraient l'être ; en un mot, vivre dans l'illusion d'une armée forte, qui en réalité ne tarderait pas à perdre la plus grande partie de sa valeur ; 2^o envisager courageusement une réforme de notre organisation militaire en tenant compte des moyens financiers que la Confédération peut mettre à la disposition de son armée.